



Litige concernant la vente d'un véhicule

Par **fanny**, le **16/11/2009** à **21:08**

Bonjour,

J'ai mis ma voiture en vente il y a environ 3 semaines. J'ai le jour même reçu un appel d'un monsieur me disant qu'il l'a voulait. Je lui ai tout dit concernant le véhicule, je lui ai tout mentionné ce qu'il voulait savoir. Il a voulu réserver la voiture, et pour ceci je lui ai demandé un chèque d'arrhes qu'il m'a envoyé dès le lendemain. Depuis j'ai gardé le chèque et maintenant ce monsieur me dit que je ne lui ai pas tout dit sur le véhicule et n'en veut plus. Il me demande de lui restituer son chèque d'arrhes. Il s'agit d'un particulier et rien n'a été écrit. J'ai raté également 2 autres ventes. Suis je en droit de conserver le chèque d'arrhes qu'il m'a versé ?

Cordialement

Merci

Fanny